

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00685 Numéro SIREN : 537 722 829 Nom ou dénomination : A2GEVIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2019 sous le numéro de dépôt 3506

A2GEVIE



Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2019 de la SAS A2GEVIE.

Assemblée générale du 28 juin 2019 de la SAS A2GEVIE.

Feuille de présence



Nom Prénom	Fonction	Signature
AVENIERE Marjorie	Présidente 800 actions	
AVENIERE Henri	Associé 200 actions	

SAS A2GEVIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 ; Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
RCS BLOIS - 537 722 829



Assemblée générale Ordinaire réunie le 28 juin 2019
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin à 16 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social, 26 mail des platanes à Romorantin sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Nicolas Champs, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué en date du 18 juin 2019, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Avenière en qualité de Présidente de la société. Monsieur Henri Avenière est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir

Madame Marjorie Avenière titulaire de

HUIT CENT ACTIONS ci	800 actions ;
----------------------	---------------

Monsieur Henri Avenière titulaire de

DEUX CENT ACTIONS ci	200 actions.
----------------------	--------------

Total des parts présentes ou représentées :	1.000 actions
---	---------------

Soit la totalité (100 %) du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et quitus à la Présidence,
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de **231.896,09 €**.

L'assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés est nul.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidente et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L-227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à la somme de 231.896,09 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 231.896,09 euros

Distribution 0 euros

Autres réserves 231.896,09 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de **1.097.949,00 €**.

Quatrième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

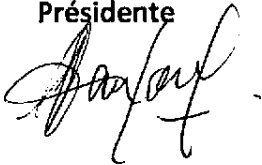
- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,
- au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents à l'assemblée.

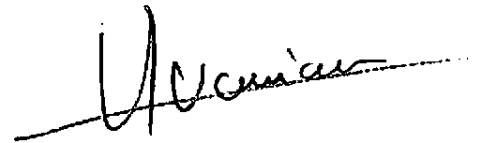
Les associés

Fait à Romorantin le 28 juin 2019

AVENIERE Marjorie
Présidente



AVENIERE Henri
Associé



Rapport du Commissaire aux Comptes

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

**Communication du Commissaire aux comptes en
application de l'article L.823-12 du code de
commerce**

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville

37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'actif immobilisé, les créances clients et les autres produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

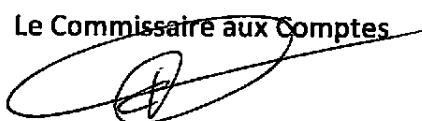
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

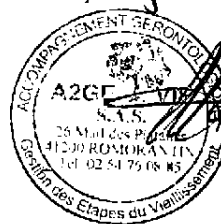
Tours, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs

*Certifié conforme
la Présidente
Maison Avenir*



Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	589 810		589 810	589 810
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 413	24 927	10 486	7 333
	Autres immobilisations corporelles	144 961	84 893	60 068	74 565
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival				
	Autres participations	2 415		2 415	1 615
	Créances rattachées à des participations	338 800		338 800	28 800
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	41 000		41 000	41 000
	TOTAL (II)	1 152 399	109 820	1 042 579	743 123
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 126
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	224 354	67 655	156 699	28 631
	Autres créances	27 339		27 339	190 550
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	515 000
	DISPONIBILITES	391 615		391 615	119 251
	Charges constatées d'avance	7 985		7 985	1 165
	TOTAL (III)	801 294	67 655	733 639	770 725
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 953 692	177 475	1 776 218	1 513 848

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

71 379

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	866 053	647 678
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	231 898	218 375
	Subventions d'investissement	2 468	2 987
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 111 417	880 040
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	91 992	95 195
	Total des autres fonds propres	91 992	95 195
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	71 779	140 663
	Emprunts et dettes financières divers	158 477	157 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 388	52 335
	Dettes fiscales et sociales	176 699	113 965
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 651
	Autres dettes	33 712	62 740
Produits constatés d'avance (1)		89 754	
Total des dettes		572 809	538 613
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 776 218	1 513 848
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		231 896,09	218 374,95
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		572 809	538 513
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		561	674

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2018	31/12/2017
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	43 865	43 865	32 390
	Montant net du chiffre d'affaires	43 865	43 865	32 390
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		1 232	2 724
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		56 433	97 868
	Autres produits		1 938 346	1 944 617
	Total des produits d'exploitation (1)		2 039 877	2 077 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		76 230	83 189
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		702 616	737 665
	Impôts, taxes et versements assimilés		71 053	68 730
	Salaires et traitements		636 443	695 927
	Charges sociales du personnel		203 297	307 655
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements			
	- sur immobilisations		23 648	22 668
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		19 164	49 589
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		215	66
	Total des charges d'exploitation (2)		1 752 666	1 865 590
RESULTAT D'EXPLOITATION			287 211	212 009

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		287 211	212 009
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 194	10 935
	Total des produits financiers	27 194	10 973
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 891	7 619
	Total des charges financières	6 891	7 619
RESULTAT FINANCIER		20 304	3 353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		307 515	215 363
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	519	81 073
	Total des produits exceptionnels	519	81 073
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	125 3 484	1 278
	Total des charges exceptionnelles	3 609	1 278
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 080)	79 794
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		72 529	76 782
TOTAL DES PRODUITS		2 067 591	2 189 644
TOTAL DES CHARGES		1 835 695	1 951 289
RESULTAT DE L'EXERCICE		231 896	218 375
(1) dont produits affectés à des exercices antérieurs			
(2) dont charges affectées à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 776 218 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 067 591 euros** et un total **charges de 1 835 695 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 231 896 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage : 3 à 5 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans,

Règles et Méthodes Comptables

- Mobilier : 4 à 10 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation et créances rattachées aux participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net des filiales, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CICE

Au 31 décembre 2018, un crédit compétivité emploi de 28 657 € est comptabilisé. La société a pris l'option de positionner le CICE en moins des charges sociales. Le CICE sera utilisé conformément aux modalités prévues dans le cadre légal.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	589 810					589 810
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	589 810					589 810
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agent aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 012		5 540		2 140	35 413
	Instal agencement, aménagement divers	128 523		3 463		3 362	128 625
	Matériel de transport	5 000					5 000
	Matériel de bureau, mobilier	7 600		3 736			11 336
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 135		12 739		5 501	180 374
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30 415		312 000		1 200	341 215
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	41 000					41 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	71 415		312 000		1 200	382 215	
TOTAL		834 361		324 739		6 701	1 162 399

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal. technique, matériel outillage industriels	24 679	1 952	1 704	24 927
Autres Instal. agencement, aménagement divers	58 171	19 403	3 362	74 213
Matériel de transport	5 000			5 000
Matériel de bureau, mobilier	3 387	2 293		5 681
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 238	23 648	5 066	109 820
TOTAL	91 238	23 648	5 066	109 820

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, amenag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal generales Agent aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	49 689	19 164	1 199	67 655
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	49 689	19 164	1 199	67 655
TOTAL GENERAL		49 689	19 164	1 199	67 655

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		19 164	1 199	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-56 du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	338 800		338 800
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	41 000		41 000
	Clients douteux ou litigieux	71 379		71 379
	Autres créances clients	152 975	152 975	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	323	323	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 577	5 577	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	21 439	21 439	
	Charges constatées d'avances	7 985	7 985	
TOTAL DES CREANCES		639 476	188 299	451 179
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)	561	561		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	71 218	71 218		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 388	42 388		
	Personnel et comptes rattachés	60 598	60 598		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 853	52 853		
	Impôts sur les bénéfices	13 212	13 212		
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 070	25 070		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	24 967	24 967		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	158 477	58 477		
	Autres dettes	33 712	33 712		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	89 754	89 754		
TOTAL DES DETTES		572 809	572 809		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		63 772			
(2) Emprunts dettes associées (personnes physiques)		158 477			

Capital social

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

31/12/2018	31/12/2017	%	%	31/12/2018	31/12/2017	%	%

Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur ACT AUDIT Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur ACT AUDIT Filiales intégrées globalement	4 600	4 619	100,00	100,00				
Sous-total	4 600	4 619	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 600	4 619	100,00	100,00				

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de départ à la retraite		42 159	
		42 159	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		42 159	
(1) Dont concernant			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1
	Professions intermédiaires		
	Employés		20
	Ouvriers		
	TOTAL		21

[illegible]

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		25 380
Autres créances clients		3 575
CLIENTS FACT A ETABLIR	3 575	
Autres créances		21 786
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	15 182	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 604	

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		105 792
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		561
INTERETS COURUS A PAYER	561	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 963
FOURN FACTURES NON PARVENUES	13 963	
Dettes fiscales et sociales		86 651
DETTES PROV CONGES A PAYER	37 204	
PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	21 500	
CHARGES SOC. SUR CONGES A PAYER	13 726	
ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER	8 600	
ETAT-CHARGES A PAYER	5 576	
PARTICIPATION PARITARISME	45	
Autres dettes		4 616
CLTS RRR & AVOIRS A ACCORDER	4 616	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 985
Taxe sur les salaires		6 441	
Cvae 2018		1 284	
Entretien		57	
Maintenance		203	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 985

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			89 754
Facturation 01 2019		89 754	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			89 754

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville

37000 Tours

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Société A2GEVIE

**Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux associés

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de L.227-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivants déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail

Mandataire et associée concerné :

Madame Marjorie Aveniere

Par un contrat de travail conclu en date du 1^{er} mars 2007, Madame Marjorie Aveniere exerce les fonctions de Directrice de l'EHPAD La Salamandre.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la rémunération brute qui en résulte s'est élevée à la somme de 113.552 € et les charges patronales y afférentes à la somme de 55.597 €.

Compte courant d'associé

Mandataire et associée concerné :

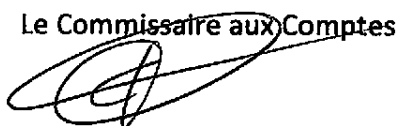
Madame Marjorie Aveniere

Un compte courant est ouvert dans les comptes de votre société au nom de Madame Marjorie Aveniere.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le solde de ce compte courant s'élève à la somme de 158.476,86 €. Ce compte courant a fait l'objet d'une rémunération au taux de 1,47%, les intérêts qui en résulte s'élevant à la somme de 2.326,50 €.

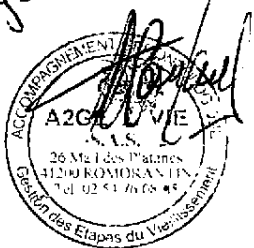
Tours, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs

*Certifié conforme
La Présidente
Marjorie AVENIERE*



Rapport du Commissaire aux Comptes

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

**Communication du Commissaire aux comptes en
application de l'article L.823-12 du code de
commerce**

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'actif immobilisé, les créances clients et les autres produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

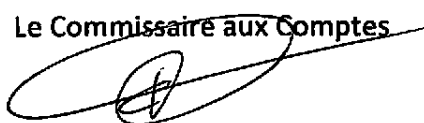
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line through it, followed by a smaller, more complex mark.

Nicolas Champs

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	589 810		589 810	589 810
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus	35 413	24 927	10 486	7 333
	Autres immobilisations corporelles	144 961	84 893	60 068	74 565
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival				
	Autres participations	2 415		2 415	1 615
	Créances rattachées à des participations	338 800		338 800	28 800
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	41 000		41 000	41 000
TOTAL (II)		1 152 399	109 820	1 042 579	743 123
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 126
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	224 334	67 655	156 699	28 631
	Autres créances	27 339		27 339	100 550
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	515 000
	DISPONIBILITES	391 615		391 615	119 251
	Charges constatées d'avance	7 985		7 985	1 165
	TOTAL (III)	801 294	67 655	733 639	770 725
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 953 692	177 475	1 776 218	1 513 848

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

71 379

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	866 053	647 578
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	231 898	218 375
	Subventions d'investissement	2 468	2 987
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 111 417	880 040
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	91 992	95 195
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres	91 992	95 195
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	71 779	140 563
	Emprunts et dettes financières divers	158 477	157 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 388	52 335
	Dettes fiscales et sociales	176 699	113 965
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 651
	Autres dettes	33 712	62 740
	Produits constatés d'avance (1)	89 754	
	Total des dettes	572 809	538 613
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 776 218	1 513 848
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	231 896,09	218 374,95
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	572 809	538 513
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	561	674

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2018	31/12/2017
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	43 865	43 865	32 390
	Montant net du chiffre d'affaires	43 865	43 865	32 390
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		1 232	2 724
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		56 433	97 868
	Autres produits		1 938 346	1 944 617
	Total des produits d'exploitation (1)		2 039 877	2 077 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		76 230	83 189
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		702 616	737 665
	Impôts, taxes et versements assimilés		71 053	68 730
	Salaires et traitements		656 443	695 927
	Charges sociales du personnel		203 297	207 655
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements			
	- sur immobilisations		23 648	22 668
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		19 164	19 689
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		215	56
	Total des charges d'exploitation (2)		1 752 666	1 865 590
RESULTAT D'EXPLOITATION			287 211	212 009

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		287 211	212 009
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 194	10 935
	Total des produits financiers	27 194	10 973
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 891	7 619
	Total des charges financières	6 891	7 619
RESULTAT FINANCIER		20 304	3 353
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		307 515	215 363
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	519	81 073
	Total des produits exceptionnels	519	81 073
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	125 3 484	1 278
	Total des charges exceptionnelles	3 609	1 278
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 090)	79 794
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		72 529	76 782
TOTAL DES PRODUITS		2 067 591	2 169 644
TOTAL DES CHARGES		1 835 695	1 951 269
RESULTAT DE L'EXERCICE		231 896	218 375
1) dont produits différents à des exercices antérieurs			
2) dont charges différentes à des exercices antérieurs			
3) dont produits concernant les entreprises liées			
4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 776 218 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 067 591 euros** et un total **charges** de **1 835 695 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **231 896 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage : 3 à 5 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans,

Règles et Méthodes Comptables

- Mobilier : 4 à 10 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation et créances rattachées aux participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net des filiales, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CICE

Au 31 décembre 2018, un crédit compétivité emploi de 28 657 € est comptabilisé. La société a pris l'option de positionner le CICE en moins des charges sociales. Le CICE sera utilisé conformément aux modalités prévues dans le cadre légal.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	589 810					589 810
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	589 810					589 810
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 912		5 540		2 140	35 413
	Instal , agencement, aménagement divers	128 523		3 463		3 362	128 623
	Matériel de transport	5 000					5 000
	Matériel de bureau, mobilier	7 600		3 736			11 336
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 138		12 739		5 501	180 374
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30 415		312 000		1 200	341 215
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	41 000					41 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	71 415		312 000		1 200	382 215
TOTAL		834 361		324 739		6 701	1 152 399

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal. technique, matériel outillage industriels	24 679	1 952	1 704	24 927
Autres Instal., agencement, aménagement divers	58 171	19 403	3 362	74 213
Matériel de transport	5 000			5 000
Matériel de bureau, mobilier	3 387	2 293		5 681
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 238	23 648	5 066	109 820
TOTAL	91 238	23 648	5 066	109 820

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, amenag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencement aménagement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	49 689	19 164	1 199	57 555
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	49 689	19 164	1 199	67 655
TOTAL GENERAL		49 689	19 164	1 199	67 655
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			19 164	1 199	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-3e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	338 800		338 800
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	41 000		41 000
	Clients douteux ou litigieux	71 379		71 379
	Autres créances clients	152 975	152 975	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	323	323	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 577	5 577	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	21 439	21 439	
	Charges constatées d'avances	7 985	7 985	
	TOTAL DES CREANCES	639 476	189 289	451 179
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)	561	561		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	71 218	71 218		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 388	42 388		
	Personnel et comptes rattachés	60 598	60 598		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 853	52 853		
	Impôts sur les bénéfices	13 212	13 212		
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 070	25 070		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	24 967	24 967		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	158 477	158 477		
	Autres dettes	33 712	33 712		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	89 754	89 754		
	TOTAL DES DETTES	572 809	572 809		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		68 772			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		58 477			

Capital social

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

31/12/2018	31/12/2017	%	%	31/12/2018	31/12/2017	%	%

Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur ACT AUDIT Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur ACT AUDIT Filiales intégrées globalement	4 600	4 619	100,00	100,00				
Sous-total	4 600	4 619	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 600	4 619	100,00	100,00				

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de départ à la retraite		42 159	
		42 159	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		42 159	
(1) Dont concernant Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1
	Professions intermédiaires		
	Employés		20
	Ouvriers		
	TOTAL		21

31/12/2018

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
2. Participations (10 à 50 %)			
SAS A2GEVIE 973	3 951	40.00	
SCI LE TOUCAN 973	343 055	30.00	(27 328)
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		25 360
Autres créances clients		3 575
CLIENTS FACT A ETABLIR	3 575	
Autres créances		21 786
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	15 182	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 604	

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		105 792
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		561
INTERETS COURUS A PAYER	561	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 963
FOURN FACTURES NON PARVENUES	13 963	
Dettes fiscales et sociales		86 651
DETTES PROV CONGES A PAYER	37 204	
PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	21 500	
CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	13 726	
ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER	8 600	
ETAT-CHARGES A PAYER	5 576	
PARTICIPATION PARITARISME	45	
Autres dettes		4 616
CLTS RRR & AVOIRS A ACCORDER	4 616	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 985
Taxe sur les salaires		5 441	
Cvae 2018		1 284	
Entretien		57	
Maintenance		203	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 985

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Facturation 01 2019		89 754	89 754
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			89 754

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville

37000 Tours

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Société A2GEVIE

**Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux associés

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de L.227-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail

Mandataire et associée concerné :

Madame Marjorie Aveniere

Par un contrat de travail conclu en date du 1^{er} mars 2007, Madame Marjorie Aveniere exerce les fonctions de Directrice de l'EHPAD La Salamandre.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la rémunération brute qui en résulte s'est élevée à la somme de 113.552 € et les charges patronales y afférentes à la somme de 55.597 €.

Compte courant d'associé

Mandataire et associée concerné :

Madame Marjorie Aveniere

Un compte courant est ouvert dans les comptes de votre société au nom de Madame Marjorie Aveniere.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le solde de ce compte courant s'élève à la somme de 158.476,86 €. Ce compte courant a fait l'objet d'une rémunération au taux de 1,47%, les intérêts qui en résulte s'élevant à la somme de 2.326,50 €.

Tours, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs

Communication du Commissaire aux comptes en application de l'article L.823-12 du code de commerce

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville

37000 Tours

Communication du Commissaire aux comptes en application de l'article L.823-12 du code de commerce

Société A2GEVIE

Assemblée Générale du 28 juin 2019

Aux associés

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société A2GEVIE et en application des dispositions de l'article L. 823-12 alinéa 1 du Code de commerce, je vous signale que l'obligation visée à l'article L.225-129-6 du Code de commerce consistant à convoquer une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, n'a pas été respectée.

Tours, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs